

# Les ensembles, édifices et ouvrages d'art du génie civil de la Côte picarde

## Références du dossier

Numéro de dossier : IA80001524

Date de l'enquête initiale : 2002

Date(s) de rédaction : 2004

Cadre de l'étude : patrimoine de la villégiature la Côte picarde

Auteur(s) du dossier : Elisabeth Justome

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI

## Désignation

Dénomination : voie ferrée, gare, digue, pont

Aires d'études : Bresle Yères, Trois Vallées

## Historique

Période(s) principale(s) : 19e siècle 20e siècle

## Description

Décompte des œuvres : repérées 7 ; étudiés 7

## Présentation

Les constructions du génie civil sont représentées par le réseau ferré d'une part, et les digues des stations balnéaires d'autre part.

Le réseau ferré est d'autant plus important qu'il est intimement lié au développement des stations balnéaires. En 1847, le passage de la ligne Amiens-Boulogne dans l'arrière pays maritime, avec un arrêt à Noyelles-sur-Mer, engendre le développement d'une activité de bains de mer en de multiples points du littoral. Le développement du réseau secondaire, liant la ligne nationale aux stations balnéaires, assure le désenclavement des villages où une activité balnéaire balbutiante préexiste. Au sein des stations, les gares, construites sur le même modèle [fig. 1], deviennent de nouveaux pôles urbains au delà desquels l'agglomération ne se développe pas.

Les digues construites dans les stations balnéaires ont dans un premier temps un rôle de protection contre les assauts de la mer qui lors des fortes marées d'équinoxe rongent toujours un peu plus la digue naturelle (Mers-les-Bains), ou la base de la falaise (Bourg-d'Ault). Dans un second temps, elles assurent une promenade le long de la plage, où l'on se doit d'être vu, et d'où l'on peut scruter l'animation de la plage. A Fort-Mahon-Plage et Quend, la digue construite après 1945, possède en plus l'avantage d'empêcher les sables de la plage de pénétrer dans les rues de la station [fig. 2].

## Illustrations



La digue promenade  
de Fort-Mahon-Plage.  
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet  
IVR22\_20038000486XA

La gare du Crotoy, vue d'ensemble.  
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet  
IVR22\_20048000080XA

## Dossiers liés

### Dossier(s) de synthèse :

Le patrimoine de villégiature de la Côte picarde - dossier de présentation (IA80001221)

### Édifices repérés et/ou étudiés :

Digue de l'embouchure de la Somme (actuelle ligne du Chemin de fer de la baie de Somme) (IA80001365) Hauts-de-France, Somme, Boismont

Gare de Cayeux-sur-Mer (IA80001250) Picardie, Somme, Cayeux-sur-Mer, place du 8-mai-1945

Gare de Saint-Valery-sur-Somme (IA80001249) Picardie, Somme, Saint-Valery-sur-Somme, quartier des Chantiers, rue du Chantier

Gare du Crotoy (IA80001248) Hauts-de-France, Somme, Le Crotoy, avenue de la Gare

La digue de Fort-Mahon-Plage, dite Terrasse maritime (IA80001927) Hauts-de-France, Somme, Fort-Mahon-Plage, terrasse Maritime Sud, terrasse Maritime-Nord

La digue de Mers-les-Bains, dite esplanade de la Plage (actuellement du Général-Leclerc) (IA80001302) Hauts-de-France, Somme, Mers-les-Bains, esplanade Général-Leclerc

La digue du Bourg d'Ault (IA80001230) Hauts-de-France, Somme, Ault, Bourg-d'Ault, rue Ernest-Jamart

Le réseau ferré de la Côte picarde (IA80001247)

Auteur(s) du dossier : Elisabeth Justome

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI



La gare du Crotoy, vue d'ensemble.

IVR22\_20048000080XA

Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La digue promenade de Fort-Mahon-Plage.

IVR22\_20038000486XA

Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation